

**JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE  
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE  
DE CHAMPAGNE ARDENNE**

# LE CHAT NOIR

Numéro 12, Nouvelle série

0,75 €

Juin 2006

## SOLIDARITE AVEC LES SANS PAPIERS !

Cet été va être marqué par la chasse aux enfants sans papiers. Nous le savons depuis octobre 2005 lorsque le «populiste» Sarkozy a indiqué qu'il laisserait ces enfants finir leur année scolaire. Il avait déjà pris cette décision devant l'ampleur de mobilisations locales contre telle ou telle menace de reconduite à la frontière de familles sans autorisation de séjour en France. Depuis ces mobilisations se sont amplifiées, des enfants de parents sans papiers sont cachés et pris en charge par des parents d'élèves, des enseignants, des voisins. Ces cas concrets se comptent par dizaines, voire plus ! Toutes ces mobilisations qui dépassent largement le milieu militant traditionnel ont lieu essentiellement grâce à l'action du Réseau Education Sans Frontières (RESF). A l'approche de la fin de cette année scolaire, ce réseau a lancé un appel à cacher les enfants expulsables (plus de 40 000 signatures début juin).

Face à cela, le candidat populiste en 2007 a réagi. Il promet des papiers à titre exceptionnel aux familles dont un enfant étranger serait né en France ou arrivé en très bas âge, scolarisé, ne parlant pas la langue de son pays d'origine et n'ayant aucun lien avec ce pays ! Ces conditions restreignent à une peau de chagrin les éventuelles futures régularisations. En effet, la scola-

risation prise en considération par l'Etat français commence au Cours Préparatoire c'est à dire à 6 ans. Il faut donc déjà plus de 6 ans de présence en France pour cet enfant. Quant au délire sur les liens et la langue du pays d'origine, cela devrait naturellement exclure 99,9% des familles sans papiers. Alors, que va-t-il se passer ? Les préfectures vont régulariser quelques cas montrés à l'opinion publique par des médias complaisants pendant que des milliers d'autres devront se cacher ou seront reconduits à la frontière. On parle de quelques centaines d'enfants régularisés sur plusieurs milliers de candidats. A noter que le jour même où le démagog

conduite en Turquie.

Il n'y a pas d'autres alternatives, là comme ailleurs, que la lutte contre cet Etat. Les mobilisations du printemps doivent nous donner l'espoir. Quant à ceux et celles qui pourraient encore croire au cirque électoral qui se prépare, ils iront encore de déception en déception. Tout l'échiquier politique s'est déplacé à droite, un socialiste propose même d'encadrer les jeunes des quartiers par l'armée et ceci ... avant d'être de retour au Pouvoir ! Cela promet ! Nous ne sommes pas les seuls à faire ce constat mais pour nous cela

s'explique par le fait que le système capitaliste n'a plus rien à proposer si ce n'est la concurrence, la compétition où une infime minorité ga-

gne à exploiter l'immense majorité, les fuites en avant quant à la survie de toutes espèces vivantes, ...

**ALORS, C'EST BIEN CE MONDE IMMONDE QU'IL FAUT CHANGER !**



répandait dans la presse pour annoncer sa « clémence », des policiers venaient chercher dans une école maternelle du Mans, deux frères kurdes de 3 ans et demi et 6 ans. Cette famille a été dès le lendemain (le 7 juin) re-

### Dans ce numéro :

CESEDA modifiée	2
Conflits à la Poste	5
Social	7
Brèves	

### Abonnez vous.

#### ABONNEMENT SIMPLE:

1 x 10 numéros : 6,10 €  
1 x 20 numéros : 12,20 €

#### ABONNEMENT GROUPE:

Pour 2 x 10 numéros : 11,45 €  
Pour 3 x 10 numéros : 16,00 €  
5,35 € de plus par abonnement supplémentaire.

Chèques à l'ordre de:  
**"La Galère - Le Chat Noir"**  
c/o EGREGORE  
BP 1213  
51058 Reims cedex

Supplément à Courant alternatif,  
n° 160, Juin 2006  
Com. Par. : 0610 G 86750

Pour les seules obligations légales  
Dir. Publication : Nathalie Federico

Imprimé par nos soins

Correspondance : Egrégore  
BP 1213, 51058 Reims cedex

ISSN : 1951-1701

# Modification de la loi CESEDA :

## La suspicion généralisée et l'exception en Outre-mer

**Le gouvernement ayant demandé l'urgence, le texte adopté par l'Assemblée nationale le 17 mai 2006 sera examiné par le Sénat à partir du 6 juin. Une commission mixte paritaire Assemblée-Sénat sera convoquée dès le vote du Sénat pour mettre au point un texte commun qui sera soumis aux deux assemblées pour une adoption définitive par le seul Parlement avant le 1<sup>er</sup> juillet 2006, date prévue pour l'entrée en application de ce texte.**

Je ne reviendrai pas dans ce texte sur l'analyse proposée dans le numéro de mars de Courant alternatif. Je signalerai simplement que lors de la présentation de son texte, Sarkozy a rendu un hommage au Parti communiste pour les amendements proposés, prouvant que sa loi n'était pas aussi liberticide que l'on voulait le dire.

### La suspicion généralisée

Pour les conjoints de Français, la lutte contre les mariages blancs devient un prétexte pour restreindre les droits : pour obtenir des papiers les étrangers mariés avec des français devront obligatoirement retourner dans leur pays d'origine pour y attendre la délivrance hypothétique d'un visa de long séjour. Ceux qui arriveront à obtenir des papiers devront faire preuve d'une stabilité dans le couple exemplaire : le titre de séjour sera retiré si les époux se séparent pendant les quatre années qui suivent le mariage. La fin de la délivrance de plein droit d'une carte de résident aux conjoints de français va faire basculer des étrangers dans l'irrégularité et l'attente de l'octroi discrétionnaire d'un titre de longue durée. De plus le délai de mariage permettant de solliciter une carte de résident passe de deux à trois ans. Par ailleurs, la durée de communauté de vie permettant aux conjoints de Français de demander l'acquisition de la nationalité française passerait de deux à quatre ans si le couple réside en France et de trois à cinq ans si le couple réside à l'étranger.

Après la lutte contre le mariage de complaisance, le gouvernement traque les reconnaissances en paternité de complaisance. Les reconnaissances d'enfant, comme pour les mariages, donnera lieu à une saisine du procureur de la République qui pourra s'opposer à l'enregistrement de la reconnaissance ou faire procéder à une enquête de police. La reconnaissance d'un enfant qui était jusqu'à présent l'affaire du couple, deviendra celle de la justice. Les parents d'enfants français devront attendre trois ans de séjour régulier au lieu de deux actuellement pour pouvoir solliciter une carte de résident, que la préfecture n'est de toute façon pas obligée d'accorder.

### L'Outre-mer – laboratoire de la “lutte contre l'immigration clandestine”

Dans un article très controversé dans Le Figaro magazine du 17 septembre 2005, le ministre de l'outre-mer, François Baroin, présentait une situation apocalyptique : *“A Mayotte et en Guyane, plus d'un habitant sur quatre est un étranger en situation irrégulière. En Guadeloupe, le nombre de personnes en provenance d'Haïti ayant sollicité une demande d'asile est passé de 135 en 2003 à 3682 en 2004. La majorité des reconduites à la frontière concernent l'Outre-mer. Si, en métropole, on avait le même taux d'immigration clandestine, cela*

*ferait 15 millions de clandestins sur le sol métropolitain. Vous imaginez les tensions sociales possibles”. “A situation particulière, politique particulière. (...) Une loi viendra dans les tous prochains mois compléter [le dispositif actuel] procédant à l'indispensable adaptation de notre droit à ces situations particulières notamment à la Guadeloupe, à la Martinique et à Mayotte”. Il s'agira de “permettre le contrôle de toute personne” dans une zone frontalière, de “saisir ou détruire tout véhicule ayant transporté des clandestins”, ... A Mayotte “deux tiers des mères sont comoriennes, et environ 80% d'entre elles sont en situation irrégulière. On estime à 15% le nombre de ces mères qui retournent aux Comores après avoir accouché. Les situations sont différentes, il ne s'agit pas de faire un calque. Cela permet de faire bouger les lignes, de sortir des tabous. Le droit du sol ne doit plus en être un.”*

A la faveur de discours dramatisant l'“invasion de clandestins”, la section outre-mer du projet de loi s'occupe prioritairement de renforcer les mesures d'exception et de tester une réforme de la nationalité sur des territoires isolés. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le **TITRE VI DISPOSITIONS RELATIVES À LA MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION OUTRE-MER** du texte adopté par les députés. Une extension des dispositifs antérieurs d'éloignement et de contrôle a été prévue : pas de recours suspensif contre les arrêtés de reconduite à la frontière en Guadeloupe, éloignement expéditif des pêcheurs vénézuéliens en eaux guyanaises, les contrôles d'identité sont étendus, pour cinq ans, en Guadeloupe et à Mayotte sur une zone comprise entre la frontière maritime et une ligne située à un kilomètre, à Mayotte, le temps maximal pendant lequel une personne peut ainsi être arbitrairement retenue est porté à 8 heures.

### Les principaux amendements retenus par les députés

Une bataille des amendements a eu lieu, dans laquelle les ultras se sont lâchés (*“Les progressistes des beaux quartiers apprécient l'exotisme des immigrés, surtout celui de leurs gens de maisons”, “Nous avons plaisir à recevoir ceux que nous invitons, à offrir le gîte et le couvert. Mais que dire dès lors de ceux qui s'invitent sans solliciter notre accord, qui sont entrés par effraction, ...”, “Quelle que soit sa force morale, il existe un seuil d'immigration au-delà duquel un pays ne peut plus se reconnaître dans le miroir”*).

**Concernant les étudiants**, le non-respect des règles concernant la réglementation sur le travail (un mi-temps annualisé) entraîne le retrait de la carte étudiant.

Concernant les cartes de séjour liées au travail, la carte “saisonnier” n'autorise pas au séjour plus de 6 mois. Le retrait de la carte “salarié” (pour un contrat supérieur ou égal à 12 mois) ou “travailleur temporaire” (contrat inférieur à 12 mois) n'est plus automatique lorsque les conditions de délivrance ne sont plus remplies (en particulier en cas de rupture de contrat). Une carte “salarié en mission”, valable 3 ans, est établie pour tout étranger détaché pour tout employeur établi hors de France, entre établissements d'une même entreprise ou entre entreprises d'un même groupe. Des restrictions ont été apportées à la carte “profession commerciale, industrielle ou artisanale” (il faudra justifier “d'une activité économiquement viable et compatible avec la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique”).

Dans le cadre de la lutte contre le travail illégal, l'accès au traitement automatisé des autorisations de travail sera ouvert aux agents chargés de la délivrance des titres de séjour et les inspecteurs du travail pourront avoir accès aux traitements automatisés des titres de séjour.

**Concernant la carte de résident**, pour ceux qui auront commis des actes de rébellion, des menaces ou intimidations contre des personnes exerçant une fonction publique, la carte de résident sera remplacée de "plein droit" par une carte temporaire "vie privée et familiale". Il ne peut y avoir de retrait de la carte de résident en cas de rupture de la vie commune lorsqu'un ou plusieurs enfants sont nés de cette union et que le parent contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation des enfants. Il ne peut y avoir de retrait non plus en cas de violences conjugales.

**Concernant le regroupement familial**, il est prévu de lier les ressources à la taille de la famille et conditions de logement aux régions d'accueil. Pour les conditions de ressources au regard des conditions de logement, il y aura un avis du maire, réputé favorable après un délai de 1 mois à compter de la saisine. Les jeunes arrivés avant l'âge de 13 ans devront résider habituellement en France avec leurs parents (légitimes, adoptifs ou naturels) pour obtenir une carte "vie privée et familiale". Exception est faite pour les jeunes dépendants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Concernant les conjoints de français (qui ne rentrent pas dans le cadre du regroupement familial au sens de la loi), il ne peut y avoir refus du visa long séjour que motif d'ordre public, annulation du mariage ou fraude au mariage. Le code de la Sécurité Sociale a été modifié : la polygamie devient une cause de non-versement des prestations familiales.

**Concernant la régularisation de plein droit des "clandestins" de plus de 10 ans**, abrogée par la nouvelle loi, une régularisation au cas par cas pourra avoir lieu par les préfets qui demanderont leur avis aux maires. L'avis de la Commission nationale d'admission exceptionnelle au séjour, éventuellement composée des représentants de l'administration, d'associations et d'élus sera aussi demandé.

**Concernant la criminalisation des étrangers**, l'exception en faveur des familles aux sanctions pour aide au séjour irrégulier ne s'applique plus si le bénéficiaire de l'aide vit en situation de polygamie. A l'infraction de mariage frauduleux vient s'ajouter celle de reconnaissance d'enfant frauduleuse.

**Concernant les reconduites à la frontière**, l'Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière (APRF) notifié par voie postale est abrogé. Le délai de recours devant le tribunal administratif de l'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF -qui regroupe en un seul document l'invitation à Quitter le Territoire - IQF - et l'APRF) est porté de 2 à 4 semaines.

## Les réactions en France

Dès la connaissance des premières propositions de Sarkozy, quelques associations, Act Up-Paris, Cimade, Comede, Fasti, Gisti, LDH, MRAP, et le 9<sup>ème</sup> Collectif des sans papiers vont réagir. Ils seront à l'initiative du collectif Contre une immigration jetable qui va alimenter le débat. L'appel lancé va recevoir la signature d'environ 460 associations, organisations syndicales et politiques et partis. 2 manifestations, l'une musicale en pleine contestation du CPE, l'autre dans la rue, ont fait descendre respectivement 5 000 et 35 000 personnes. La 2<sup>ème</sup> manifestation, en plein débat parlementaire, a été massivement constituée de sans papiers et de personnes issues de l'immigration.

La gauche, signataire de l'appel, aura été incapable, à l'assemblée, de démontrer le caractère d'immigration jetable de ce projet opposant immigration "choisie" (pas par les immigrés) à immigration "subie". Il faut quand même savoir qu'en cas de reprise du pouvoir

par la gauche en 2007, le PS n'abrogera pas cette loi. Le projet de "régularisation massive" de Fabius a provoqué une levée de bouclier. "En 2007, nous devons commencer par évaluer la situation. Il faudra tout remettre à plat et construire un système aussi pérenne que possible". Chevènement ne disait rien d'autre en 1997...

La contestation a quand même débordé le champ habituel des immigrés et de ceux qui les défendent. La coordination nationale des étudiants en lutte contre le CPE a toujours mis en avant dans ses revendications la lutte contre la loi CESEDA 2. Mais ce sont surtout les organisations chrétiennes qui se sont mises en avant et ont refusé toute négociation avec Sarkozy. "(...) Ce projet veut d'un côté attirer les étrangers talentueux et compétents, ou utiles pour combler certains besoins de main d'œuvre, mais de l'autre augmenter les obstacles pour ceux qui doivent bénéficier des conventions signées par la France sur les droits fondamentaux. Le durcissement des procédures et les allongements multiples de délai vont mettre en danger la solidité des couples avec des incidences notables sur leurs enfants. Le projet accule à la désespérance les milliers d'étrangers présents depuis longtemps en France, "sans-papiers", à l'heure où il entrouvrirait le marché du travail. Cette réforme s'inscrit délibérément dans une perspective utilitariste. Seront acceptables en France les étrangers perçus comme nécessaires pour l'économie, la personne humaine et sa situation personnelle devenant secondaires et ses droits restreints. Il est de notre devoir de chrétiens de rappeler que l'homme doit toujours être au cœur de nos choix et la loi toujours viser à protéger les plus faibles. (...) Motivés par la solidarité et la défense des plus faibles, en partenariat avec de nombreux membres de la société civile, nos organismes, mouvements, associations et services chrétiens refusent que des mesures de plus en plus restrictives propulsent des milliers d'hommes et de femmes dans la précarité et le désespoir. (...) **Nous nous engageons à agir pour que notre société porte un autre regard sur l'immigration.**"

Soulignons aussi l'initiative du Réseau Education Sans Frontières, avec sa pétition concernant les jeunes scolarisés, "**Nous les prenons sous notre protection !**" qui se veut plus offensive (et que vous pouvez signer sur [www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)).

A noter aussi une mobilisation des acteurs de la justice : à l'appel entre du Syndicat de la magistrature, une grève devrait avoir lieu le 7 juin, dans laquelle vont se retrouver de nombreux magistrats des tribunaux administratifs qui contestent la fusion entre invitation à quitter le territoire et reconduite à la frontière.

## Le bide de Sarkozy en Afrique

Sarkozy se souviendra certainement pendant longtemps de sa visite au Mali et au Bénin où il s'est rendu pour expliquer la nouvelle politique française sur l'immigration. Car c'est aussi en Afrique que se mène une campagne électorale française. Dans ces deux pays dont le choix n'est pas innocent, Sarkozy qui s'est fait taxer, entre autres, "de raciste, de xénophobe, d'ingrat" par des populations en colère, a pris la mesure exacte de l'hostilité des Africains à sa politique qui vient régler de manière encore plus draconienne, l'entrée et le séjour des étrangers en France ainsi que le droit d'asile. A Bamako comme à Cotonou, le ministre français de l'Intérieur a répété à ses interlocuteurs et à qui veut l'entendre que son pays ne veut plus subir les "irrégularités" et le "laxisme" dans la gestion des flux migratoires.

Ces mesures répondent avant tout à des préoccupations de politique intérieure. Ainsi pouvait-on lire dans un journal africain : "Si, pour la seconde fois, l'élu de Neuilly modifie la politique d'immigration, c'est pour se rallier l'extrême droite française et satisfaire les demandes du patronat. Elle jettera des centaines de milliers d'immigrés

grants sur les barbelés de Ceuta et Melilla ; elle les mettra en péril sur les barques qui s'aventurent sur la Méditerranée ; elle les soumettra aux nouveaux trafiquants d'hommes et aux refuges dangereux des squats. Et comme toutes les lignes Maginot, le barrage sera contourné."

Et dans un autre : "Les esclavagistes testaient les muscles et la bonne santé des Noirs ? Les collaborateurs de Nicolas Sarkozy regarderont de près le CV et privilégieront tel ou tel venant d'Afrique, en fonction de la demande du moment et des intérêts directs de son pays, à qui "personne ne doit contester le droit de choisir qui vient travailler chez nous". Ce que résumait d'ailleurs un homme politique français, pourtant classé à droite : "Du temps des grands bourgeois, ils vérifiaient la musculation et la dentition. M Sarkozy propose de vérifier les neurones. Mais ce qui est choquant, c'est qu'on va attirer en France des cerveaux dont la formation a été payée par les pays d'origine. On est en train de piller les forces vives de ces pays. (...) Mais au fond, pourquoi se cacher derrière l'hypocrisie ambiante ? Sarkozy met simplement un peu plus vite en application des mesures prises lors d'un récent sommet du G7, le groupe des 7 pays les plus riches du monde, qui souhaitent désormais garder à distance raisonnable cette horde d'Africains, venant des pays les plus pauvres de la planète, plus exactement des pays les plus appauvris ?".

Et pour terminer, je ne résisterai pas au courrier d'un lecteur dans un autre journal, qui était une lettre ouverte à Sarkozy : "Vous pouvez bien affréter ces humiliants charters de "retour au pays" qui blessent profondément l'âme hospitalière africaine, elle qui garde mémoire d'avoir été convoquée pour défendre la mère patrie, vous pouvez bien mettre une troisième rangée de grillage à Ceuta et Melilla (Que faisons-nous encore là-bas ?) ou faire disparaître le camp de Sangate, vous pouvez bien organiser des reconduites aux frontières sous les feux des caméras de télévision, cela rassurera peut-être vos opinions publiques mal informées, mais cela n'arrêtera pas l'arrivée des réfugiés économiques.



**Ils arriveront quand même** parce que les gouvernements français et européens n'ont jamais vraiment souhaité que les paysans d'Afrique de l'Ouest (80% de la population) puissent vivre du travail de leur terre. Vous refusez d'acheter leurs produits à un prix rémunérateur qui leur donne la possibilité de rester chez eux. Vous refusez d'investir dans l'agriculture familiale qui seule peut fixer les populations chez elles. (...)

**Ils arriveront quand même** parce que vos collègues chargés du développement l'ont trop souvent réduit à des aides budgétaires ou à des prêts ponctuels favorisant des régimes corrompus à la tête d'Etats où règnent le non-droit, la corruption et le racket permanent des plus faibles. Peu de chances alors de voir les plus jeunes se motiver dans un tel environnement. Ils veulent venir en Europe, et ils viendront.

**Ils arriveront quand même** parce que, quittant la campagne, ces jeunes ne trouvent dans les villes sous-équipées ni travail, ni considération, ni perspectives d'avenir. Les quelques emplois qui existent sont déjà aux mains d'une minorité qui se les réserve. Restent les seuls chemins de l'aventure que "TV5 monde" fait briller à leurs yeux. Ils rêvent de l'Europe.

**Ils arriveront quand même** parce que finalement vous en avez besoin

- dans l'agriculture (légumes, fruits et primeurs) parce que la grande distribution, en écrasant les prix, ne permet pas de salarier normalement ceux qui produisent et récoltent,

- dans le bâtiment, parce que les contrats de sous-traitance de nos grands groupes BTP, s'ils favorisent la création d'importants bénéficiaires, ne permettent pas non plus de rémunérer normalement la main-d'œuvre de ce secteur,

et parce qu'il faudra bien remplacer l'importante génération du "baby-boom" qui commence à prendre sa retraite."

## Roulez sous surveillance... autorisée

La géolocalisation est non seulement une technologie pour trouver son chemin, elle permet aussi aux employeurs de tracer l'itinéraire des marchandises et de leurs salariés, via le mobile ou le GPS du véhicule. Pour limiter les dérives de la géolocalisation des véhicules comme moyen de contrôle de l'activité des salariés, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), après concertation avec les partenaires sociaux, a adopté en date du 16 mars 2006 une recommandation afin de préciser les conditions de mise en œuvre de ces traitements. Compte tenu de leur caractère intrusif, leur mise en œuvre ne peut être justifiée que pour un nombre limité de finalités :

- un impératif de sécurité du salarié lui-même ou des marchandises ou véhicules dont il a la charge ;

- une meilleure allocation des moyens pour des prestations à accomplir en des lieux dispersés ;

- le suivi et la facturation d'une prestation ;

- ou encore le suivi du temps de travail. Le recours à tel système n'est pas justifié lorsque le salarié dispose d'une liberté dans l'organisation de ses déplacements. Il ne doit pas conduire à un contrôle permanent de l'employé concerné. De plus, le responsable du traitement ne doit pas collecter des données relatives aux déplacements d'un salarié en dehors des horaires de travail.

Un certain nombre de garanties doivent entourer ces traitements :

- interdiction de collecter les données relatives aux éventuels dépassements de limitation de vitesse ;

- accès restreint des données aux seules personnes habilitées, telles que

celles en charge de coordonner les interventions, celles responsables de la sécurité des biens ou des salariés ou encore le directeur des ressources humaines ;

- définition d'une durée de conservation de deux mois, à l'exception des données relatives aux horaires effectués qui peuvent être conservées pour une durée de cinq ans ;

- information préalable et individuelle des salariés concernés (finalité du traitement de géolocalisation, durée de conservation des données, existence d'un droit d'accès, ...).

Dormez tranquilles... big brother is watching you mais en respectant les principes de liberté de la démocratie...

# Conflit à Reims Boulingrin

## La Poste recule mais les raisons de la colère demeurent

### LES RAISONS DE LA COLÈRE Deux ans de galère et de souffrances

En 2004, la direction de la poste de Reims n'y était pas allée par quatre chemins. Pour gagner toujours en productivité, elle avait décidé de tailler dans le vif. Des cent vingt-six tournées que comptait alors le bureau de Reims, on passa à cent! Cela se justifiait, selon les dirigeants, par une nouvelle organisation du travail. En effet, les facteurs voyaient leurs temps de travaux collectifs et de préparation des tournées réduits par un tri effectué en amont. Cela consiste en un tri alphabétique par rue correspondant grosso-modo à ce que réaliseront les futures machines. Évidemment, les cent tournées restantes se trouvaient fortement allongées. Outre un travail en extérieur plus long, les facteurs étaient loin de profiter d'une prétendue amélioration du travail. Pour certains, les heures de rentrée de tournée sont purement et simplement effrayantes. Les heures supplémentaires s'accumulent sans qu'elles soient reconnues par la boîte.

Un mouvement avait alors tenté de s'opposer à cette restructuration sans avoir eu malheureusement la force de s'y opposer efficacement. Mais la tension était bien là. Le ras-le-bol généralisé s'exprimait d'ailleurs par des participations toujours plus importantes aux diverses grèves. Quand on lit la propagande de la boîte sur ses actions en matière d'amélioration des conditions de travail, on rigole doucement! Ce qui se passe à Boulingrin tient du harcèlement moral permanent. Nos facteurs ont réellement les nerfs d'acier pour supporter cela. Mais qu'à cela ne tienne, la direction décide de passer la seconde couche.

### Nouvelle restructuration, nouvelle attaque

Les nouvelles tournées à rallonge étaient aussi justifiées par la direction

dans la perspective du projet de délocalisation. D'un bureau unique à Boulingrin, on allait passer à quatre bureaux. Un restant à Boulingrin pour les tournées de centre-ville, un autre du côté d'Orgeval, un à Croix-Rouge Hippodrome et le quatrième à la Croix Blandin. Les pontes avançaient en expliquant que tout cela allait rapprocher considérablement les facteurs de leur tournée, réduire d'autant les temps de «haut le pied» (se rendre et revenir de tournée). L'opération 2004 était ainsi présentée comme une anticipation de la délocalisation. Ce qui provoquait les commentaires grinçants des agents qui avaient l'impression que la boîte mettait la « charrue avant les bœufs. La bonne blague! Alors que, deux ans plus tard, la délocalisation totale n'est plus qu'une question de mois, la poste tente le tout pour le tout en voulant supprimer encore des tournées. Eh oui, maintenant que les facteurs seront plus près de leur tournée... Cherchez l'erreur. En fait d'avoir mis la charrue avant les bœufs, tout cela était prémédité. Dans cette triste farce, le rôle des dindons était toujours tenu par les mêmes sauf que cette fois ils se sont mis à voir rouge.

### Objectif principal de l'offensive de la direction : remise en cause de la RTT et instauration de la flexibilité/variabilité.

Les pontes n'y sont pas allés de main morte encore une fois. Cela semble être devenu une habitude à Reims Boulingrin. Des coups de boutons violents pour terrasser ce mastodonte devenu pour eux anachronique.

Dans le collimateur des patrons se trouvaient évidemment des suppressions de tournées mais il y avait la cerise sur le gâteau : la remise en cause de la RTT et la variabilité, vocabulaire maison dé-

signant la flexibilité.

Le régime actuel des RTT était simple puisqu'il s'agissait d'une journée par semaine, glissante pour permettre un roulement des remplacements. Cela permettait de plus d'avoir un long week-end de trois jours toutes les six semaines. C'était pas le paradis mais c'était déjà ça. Au total, quarante sept jours de RTT par an.

C'est trop, beaucoup trop pour la direction. Et les facteurs ne se sont-ils pas rapprochés de leur tournée? Allez hop! Une RTT tous les quinze jours! Division par deux ? Une bonne division est mieux accompagnée d'une bonne soustraction, alors allons-y ! C'est que l'été, il y a moins de trafic, il est donc inutile de compenser le dépassement des trente-cinq heures hebdomadaire : il n'y aura donc plus de jour de RTT de juin à août ! Reste seize jours de RTT an-

nuels ! Le calcul est étrange puisque dans la définition du temps moyen de tournée, les variations de trafic sur l'année étaient prises en compte, à la sauce postale évidemment. Avec la suppression des RTT d'été, les périodes de bas trafic (de moins en moins importantes de surcroît) ne sont plus compensées. Autant

dire que le seuil des trente-cinq heures est largement pulvérisé.

### La distribution se mobilise massivement pour une grève illimitée

On n'avait pas vu ça à Reims depuis bien longtemps. Presque quatre-vingt dix pour cent de la distribution a tenu la dragée haute à la direction pendant neuf jours. Dans un premier temps, celle-ci ne voulait rien entendre et s'organisait pour briser le mouvement. Cent cinquante intérimaires ont en effet été recrutés pour faire passer le courrier resté en souffrance.



Face à la détermination des grévistes, du fait également qu'un conflit était en cours à Fismes, des négociations ont pu être engagées. Après plusieurs scénarii/chantages dont la poste a la spécialité, on arrivait à une nouvelle situation de blocage. La direction acceptait de revenir sur les suppressions de tournée, quatre nouvelles étaient même obtenues par les grévistes. Un recul important était également observé sur les jours de RTT puisque 37 jours annuels ont finalement été obtenus mais le gel des RTT durant la période estivale est maintenu. Le loup reste donc bien installé dans la bergerie : même avec du plomb dans l'aile, l'idée de variabilité demeure.

A la reprise du travail, une majorité de grévistes restait septique face à ce résultat. Si avancée il y avait, les dix tournées revendiquées n'étaient pas obtenues et l'objectif de la direction d'installer la variabilité dans les esprits était atteint. Mais l'intersyndicale avait estimé que le conflit était parvenu à son terme. La nouvelle d'un accord de fin de conflit était d'ailleurs publiée dès le matin du 17 mai dans L'Union dans un article ayant trait aux négociations de la veille. Les jeux étaient donc faits, la question de la poursuite du mouvement ne se posait pas ou ne devait pas être posée. Une victoire donc, mais qui aurait pu mieux faire surtout si la parole de grévistes qui avaient tant à dire avait pu mieux se faire entendre.

### **Après la reprise, la poste poursuit dans l'arrogance, la provocation et le mépris.**

Après la reprise, rien n'est acquis ! Dans la proposition d'accord faisant suite au conflit la boîte tente le tout pour le tout afin de tester le réel rapport de

force. Les agents étaient préparés dès la reprise à d'éventuels coups tordus qui n'ont pas tardé à tomber. La poste continue la provocation en glissant un paragraphe où le chômage technique serait envisagé dans les périodes de bas trafic ! C'était pire encore que le projet initial. Tout cela en arguant d'un article lu dans le code du travail ! Un comble. Ce code, la poste le foule au pied depuis des années. Les contractuels en savent quelque chose. S'ils envisagent du chômage partiel, ils n'envisagent pourtant pas de payer les heures supplémentaires. La grogne n'ayant pas tardé à se faire entendre, la direction a remballé son projet, en attendant très certainement un moment plus favorable. La vigilance reste de mise d'autant que, comme nous le disions plus haut, le loup est dans la bergerie.



### **La direction a reculé mais n'a pas été mise en échec**

Cette grève a obtenu d'indéniables résultats et tout d'abord de rappeler que seules mobilisation et détermination peuvent mettre en échec le patronat à la poste comme ailleurs. Ceci dit, le stade défensif n'a pas été dépassé et a tout au plus permis de limiter les dégâts. Pour combien de temps ? La stratégie de la poste n'a pas été arrêtée. Elle choisit de frapper fort et dans tous les

sens pour atteindre son objectif. En tant que fort, elle se donne les moyens de lâcher en apparence sur beaucoup de choses. Mais elle n'a pas lâché sur ce qui lui est essentiel, cette fameuse variabilité. Pourtant, le personnel semblait bien vouloir continuer sur l'intégralité des revendications et notamment le maintien des 42 jours de RTT. Si la poste veut jouer ce jeu, il faudra maintenant ne plus tenir compte des durées moyennes à l'année et faire payer toute heure de dépassement. C'est à dire qu'il sera impératif de passer à l'offensive car dans le cas contraire cette grève n'aura servi à rien

### **Mouvement à la poste de Fismes**

Une semaine après les Rémois, les agents de Fismes partent en grève illimitée. Le conflit couvait depuis plusieurs mois mais évidemment la poste persévérerait dans ses projets. Montrez-nous que vous êtes capables d'aller au baston et on verra après. Voilà le dialogue social, le seul le vrai. Et ils sont partis. En quatre jours tout était à peu près réglé. Plusieurs scénarii repoussés par les agents débouchaient sur des reprises d'heures et une réduction des jours de RTT. Face à la détermination du mouvement, la boîte a du reculer. Les agents ont campé sur leur position en gagnant deux positions de travail et en limitant la casse sur les jours de RTT mais les douze semaines sans RTT demeurent comme à Reims. En résumé, les deux positions sont payées pour moitié par les agents et pour autre moitié par la Poste. Là aussi la vigilance reste de mise.

## **Nucléaire**

- Après cinquante-neuf jours d'arrêt, l'unité de production numéro 2 de la centrale nucléaire de production d'électricité de Chooz a été raccordée au réseau de distribution d'électricité. L'arrêt a permis le «renouvellement d'une partie du combustible et la réalisation de nombreuses opérations de maintenance». L'arrêt de tranche a mobilisé environ 1.300 salariés venus d'autres régions de France. Il avait débuté le 1er avril. La centrale nucléaire compte 700 employés.

- Le professeur Pierre Pellerin, ancien chef de l'autorité scientifique française (SCPRI - Service central de protection contre les

rayonnements ionisants) lors de l'accident de Tchernobyl en 1986, a été inculpé. Il est accusé d'avoir fourni des informations incomplètes lors du passage du nuage radioactif en France. Après 4 heures d'audition et malgré le fait qu'il continue de nier avoir fourni de fausses informations pour rassurer la population, le scientifique zélé (au service de qui ?) a été mis en examen. Environ 500 plaignants se sont constitués partie civile dans ce dossier. Même s'il doit logiquement être sanctionné, le Professeur Pellerin ne doit pas servir de paravent aux responsables politiques de l'époque

## SOCIAL

Suite à la publication des chiffres régionaux de l'emploi 2005 (taux du chômage à 10,1 %), une analyse sur les données ardennaises. Dans les Ardennes, le chômage des jeunes de moins de 25 ans (24 %) reste plus élevé que la moyenne régionale ; le niveau de formation est également plus faible (26 % n'ont pas le niveau CAP contre 20 % en moyenne nationale). Mais une légère baisse est amorcée, de même que chez les seniors longue durée. Sur un an, la baisse générale de la demande d'emploi est de 0,5 % et de 1,2 % pour l'emploi de longue durée. On comptabilise aussi davantage d'emplois durables en 2005 : + 26 % de CDI et de CDD de plus de 6 mois par rapport à 2004. 4013 mesures d'accompagnement (contre 3157 en 2004) pour travailler le projet professionnel du demandeur. En 2005 ont été signés 704 contrats dans le secteur marchand (Contrat Initiative Emploi ou Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité ouvert aux bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion et de l'Allocation Spécifique de Solidarité). Pour le Plan jeunes : 581 ont été reçus entre le 20 juin et le 30 septembre 2005. Pour le Plan ASS : 1750 avaient été reçues fin janvier 2006. 80 % des demandeurs formés en partenariat avec l'Assedic retournent effectivement vers l'emploi.

La précarité gagne du terrain en France. Selon l'étude annuelle des Caisses d'allocations familiales (Caf), le nombre des bénéficiaires de minima sociaux comme le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de Parent Isolé (API) ou l'Allocation d'adulte handicapé (AAH) s'est accru une nouvelle fois l'an dernier, atteignant la barre des 2,24 millions de personnes contre moins de 2 millions l'année précédente. Les minima sociaux sont distribués sans contrepartie de cotisations, attribués sous conditions de ressources en vue d'assurer à l'individu et à sa famille un revenu minimum. Selon les chiffres de la Direction de la recherche et des statistiques (DREES) du ministère des Affaires sociales, ce sont au total plus de 6 millions de personnes qui vivent de ces allocations en France. Les experts de la Caf ont dénombré 16.879 alloca-

taires des minima sociaux (RMI, API et AAH) dans la Marne contre 16.237 bénéficiaires l'année précédente. Dans l'Aisne, on en compte 22.440 contre 21.303 et dans les Ardennes 12.942 contre 12.580 auparavant.

En mars, le chômage a globalement baissé selon les statistiques du ministère de l'Emploi de -1,3 % en France (soit 30 900 chômeurs de moins) et -0,2 % en Champagne-Ardenne. Seules les Ardennes et la Haute-Marne avec respectivement + 0,3 % et + 0,4 % voient progresser le nombre de leurs demandeurs d'emploi par rapport au mois de février. En revanche, la baisse atteint -0,6 % dans la Marne et l'Aube. Alors que la baisse a atteint -7,5 % en France, elle n'est que de -2,2 % dans cette région. Avec une particularité : la Haute-Marne où le nombre de personnes qui pointent à l'ANPE a augmenté de 0,8 %. Fin mars, il y avait 54 680 personnes à la recherche d'un emploi en Champagne-Ardenne, soit 1232 de moins qu'il y a un an. Une baisse qui profite à tous les publics mais là encore, à des degrés moindres par rapport aux statistiques nationales. Ainsi, le chômage des femmes, qui constituent dans cette région 48,3 % des chômeurs, baisse moins vite que le chômage des hommes. -1,2 % contre -3,1 %. Des chiffres moins flatteurs qu'au niveau national puisque la baisse du chômage des femmes atteint -6,5 % en France et -8,3 % pour celui des hommes. La baisse du chômage chez les jeunes sur un an est contrastée puisqu'elle atteint -8,4 % en France contre -1,2 % en Champagne-Ardenne. L'évolution du chômage en Picardie est plus proche des tendances nationales, avec la plus grosse baisse mensuelle depuis janvier 2001. Au 31 mars, la diminution atteint 1,4 %. Et chaque département en bénéficie : -1,8 % dans l'Oise, -2,2 % dans la Somme, -0,7 % dans l'Aisne. Sur un an, la baisse atteint -6,3 %. Elle bénéficie aux jeunes (-9,5 % sur un an dans l'Aisne), aux chômeurs de longue durée et aux femmes. Mais il reste tout de même 83 894 Picards inscrits en catégorie 1, c'est-à-dire immédiatement disponibles et qui recherchent un emploi à durée indéterminée à temps plein.

### Fermeture d'entreprises, restructurations et licenciements

- Quatre-vingts postes devraient être supprimés chez **Sovis**, une entreprise de **Château-Thierry** qui appartient à la filiale Saint-Gobain. Avec cette suppression et deux CCD qui ne devraient pas être renouvelés, la société spécialisée dans la fabrication du verre ne comptera plus que 48 salariés, c'est-à-dire moins qu'il n'en faille pour garder son comité d'entreprise. 76 salariés pourraient être reclassés dans le groupe, « c'est-à-dire, un peu partout sur le territoire ».

- L'entreprise **Bellevret (Ardennes production) de Givet** a déposé son bilan au tribunal de commerce de Lons-le-

Saunier, dans le Jura, où se situe le siège social de l'entreprise. Le 23 juin, l'entreprise sera en audience au tribunal de commerce du Jura. Objectif : présenter un premier bilan « neutre » de la situation économique et financière de l'entreprise. Différents scénarios sont possibles. Le premier scénario est le moins réjouissant : la liquidation judiciaire et le licenciement des quinze salariés de l'unité givetoise. Une deuxième solution permettrait de conserver l'emploi. Il s'agit d'un plan de cession. Avec ce plan, l'entreprise peut être cédée à un autre repreneur ou se lancer dans une autre activité. Troisième scénario : un plan de redressement. Là, il s'agit de

permettre à l'entreprise d'étaler ses dettes sur une période de 10 ans. Dans les ateliers de Bellevret (Ardennes production), le silence est pour l'heure de rigueur. Si dans six mois l'entreprise n'envisage pas de solution favorable, l'usine Bellevret sera sans doute alors une des premières entreprises dans les Ardennes à expérimenter le contrat de transition professionnelle. Contrat mis en place par le gouvernement en décembre et qui permet sous certaines conditions aux licenciés économiques de percevoir 90 % de leur ancien salaire.

- Exaspérés d'apprendre par un compte rendu que le groupe paritaire d'étude et de négociation réuni le 9 mai à Paris «bradait les négociations», les salariés des sites **PTPM d'Aÿ (production) et de Mardeuil (expéditions)** ont totalement paralysé l'activité de l'entreprise avec une grève illimitée. Finalement, au regard de la situation : 153 licenciements sur 300 postes, «une délocalisation déguisée», l'ensemble du personnel a décidé hier matin de ne pas reprendre le travail et de bloquer une nouvelle fois les deux sites. Ils espéraient ainsi provoquer une réunion extraordinaire du CE. Ils se sont heurtés à la direction qui a refusé d'avancer la réunion. Après avoir obtenu l'assurance d'une table ronde avec Bernard et Guillaume Trèves, sous l'égide du sous-préfet, les salariés ont levé le conflit. Lors de la venue de ceux-ci, la proposition de création d'une filière de recyclage des déchets industriels automobiles, en particulier, ferait l'objet d'une réflexion approfondie. Le site d'Aÿ pourrait s'inscrire dans le cadre d'une politique d'investissement moderne et durable. Décision incontournable en revanche : la suppression du site de Mardeuil.

- Le **Groupe Setforge**, équipementier sous-traitant de l'automobile (78 % de son CA) met en place un plan de restructuration. 135 emplois seraient concernés sur les 728 que compte le groupe présent dans la Loire, le Rhône, la Saône-et-Loire, le Puy-de-Dôme et l'Aisne. L'usine de **Crézancy** compte 103 salariés. Parmi eux, 17 seraient concernés par ce plan. Sur l'ensemble des 135 suppressions d'emplois, il y aurait 68 postes transférés sur d'autres sites, «mais 51 postes créés», pour accompagner la nouvelle organisation. Ce plan de sauvegarde devrait être présenté aux instances représentatives du personnel le 24 mai, dans le cadre d'une procédure d'information consultation.

- Les soixante-quinze salariés (les soixante-cinq chauffeurs et la dizaine de personnes travaillant dans les services administratifs) des **Transports Petit, à Villeneuve-Saint-Germain**, près de Soissons, n'ont plus que leurs yeux pour pleurer. Alors que les salaires d'avril n'ont pas encore été payés, tous ont reçu leur lettre de convocation pour

l'entretien préalable à leur licenciement, prévu le 16 mai. L'entreprise avait été placée en redressement judiciaire le 1er juillet 2005. Au terme de dix mois de période d'observation, le tribunal de commerce de Soissons a prononcé la liquidation judiciaire de cette société familiale créée il y a trente ans. La flotte des cinquante-quatre poids lourds était donc totalement à l'arrêt, ou presque, et ce sont d'autres sociétés qui ont récupéré les marchés.

- Colère au service des renseignements. Une délégation de **France-Télécom** a manifesté devant le siège régional situé à Châlons-en-Champagne alors que se tenait un comité d'entreprise auquel le directeur Champagne-Ardenne participait. Les manifestants ont fait entendre leur voix, à la suite de la fermeture annoncée des deux sites rémois (Orgeval et Cérès) du «118 712», prévue en août prochain. Les personnels concernés viennent d'apprendre qu'ils seraient à nouveau déployés mais au 722 cette fois, le service client de « Mobicarte ». Une quarantaine d'opérateurs sont concernés par cette décision. La stratégie du groupe France Télécom «a été prioritaire sur le 118 008 et dans une moindre mesure sur le 118 712. Par contre l'héritier direct du 12, le 118 711, service des renseignements universels n'a pas bénéficié de pub et sa gestion contractualisée s'achève en 2007».

- Après la suppression de 7 emplois en décembre 2005, un nouveau plan de restructuration touchant neuf salariés vient d'être décidé par la société **Barélec à Etreux**, spécialisée dans la fabrication de cordons et câbles électriques. Cette décision a été officiellement annoncée dans un communiqué délivré au personnel par la direction, à la suite des dernières négociations qui ont eu lieu le 10 mai avec les représentants du comité d'entreprise. Ces négociations portaient notamment sur le montant de la prime de licenciement et la mise en place d'une cellule de reclassement. Ces licenciements secs qui ont pris immédiatement effet concernent du personnel de production. Ils portent ainsi l'effectif à 74 salariés, administratifs et ateliers confondus. Suite au rachat de l'usine à Alcatel en 1996 par le groupe

italien SAIAG, un premier plan social avait eu lieu en 2000 concernant 91 personnes, puis un second en 2003 portant sur la suppression de 81 emplois au terme d'une longue bataille et d'une grève soutenue. Au plus haut de son activité, l'usine étreusienne comptait 420 salariés.

- **La Socar**, rachetée par l'Irlandais **Smurfit**, est aujourd'hui le leader mondial du carton ondulé. Groupe qui vient de fusionner avec Kappa, le n° 1 Hollandais. «Cela se traduit aussi par des menaces sur 400 emplois !». En effet, la direction générale du groupe a annoncé la fermeture, pour la France, de quatre papeteries sur les neuf existantes (dans le Cher, l'Eure et la Corrèze), de deux des dix-sept cartonneries (dans le Nord et le Gard), et des deux centres de recherches (en Gironde et dans la Marne). Dans la Marne, c'est le laboratoire central d'essais de l'usine d'Epernay qui est visé, même s'il semblerait que les six salariés concernés soient tous reclassés dans l'usine.

- Les salariés réunis devant l'enseigne de prêt-à-porter ont protesté contre deux annonces de licenciement «abusifs, en quatre jours d'intervalle» au **Fabio Lucci** de la ZAC Descartes, à **Chambry**, près de Laon par un débrayage que souhaitaient finalement mener. A l'origine du conflit, une scène d'énerverment en magasin et une insulte à la responsable seraient respectivement reprochées à deux employés par cette dernière. Le communiqué décrit également «des conditions de travail indignes, les menaces, les injures, les multiples brimades, le harcèlement quotidien» et énonce une liste conséquente de revendications, en tête desquelles l'arrêt immédiat de la mesure de licenciement. Si ces licenciements devenaient effectifs (le siège parisien ayant apparemment le dernier mot), ces salariés brandissent la menace d'une grève pure et simple.



## Grèves et arrêts de travail

- Un mouvement de grève a affecté la **fonderie Collignon**, installée sur deux sites dans la commune de **Deville**. L'entreprise emploie au total quelque 240 personnes. Selon le délégué syndical de la CGT, «*le débrayage a été spontané et concerne 90 % du personnel ouvrier*». Les revendications portent sur les salaires : les ouvriers veulent que soient rouvertes les négociations et refusent l'accord qui a été signé par la CFTC, FO et la CGC. Deux autres syndicats, la CGT et la CFDT, n'avaient pas paraphé cet accord et réclament 50 € bruts d'augmentation générale contre les 32 € obtenus après négociations. La direction, de son côté, rappelle que l'accord signé s'accompagne d'une augmentation de la prime de fin d'année de 2,61% et d'une prime de productivité mensuelle «*pouvant atteindre 85 €*». Spécialisée dans la fonte et l'acier, la fonderie Collignon réalise une part importante de son activité dans le secteur de la sous-traitance automobile. Après une semaine de grève, une nouvelle rencontre a eu lieu avec la direction, qui a fait de nouvelles propositions. Celles-ci ont été soumises aux salariés à l'occasion d'un vote à bulletins secrets et à l'issue de celui-ci, 88% du personnel s'est dit favorable à la reprise.

- Les salariés de l'usine **Panzani - William Saurin à Pouilly-sur-Serre** ont déclenché une grève à la suite du refus de leur direction d'entamer des négociations salariales. Le conflit empêche actuellement les camions d'entrer dans l'usine. le mouvement se déroule sous la forme d'une grève tournante, soit deux heures d'arrêt dans chaque service, ce qui paralyse la production. Cette unité de production qui compte pas loin de 400 salariés.

- Les ouvriers de l'**usine de déshydratation d'Aulnay-aux-Planches**, entre Vertus et Fère-Champenoise, ont cessé le travail. Ce que veulent les grévistes, coûte que coûte ? En substance, le maintien de leurs avantages acquis. Ils refusent la dénonciation de l'accord d'entreprise et l'application de la convention collective de branche que leur impose la nouvelle direction, APM Deshy, avec laquelle leur usine, ancien-

nement Sativa 2000, a fusionné en début d'année. Le travail du dimanche et de nuit moins bien rémunéré, la prime de panier réduite quasiment de moitié, le temps de douche diminué, entre autres. Les grévistes, en outre, réclament le paiement d'un retard d'indemnités de congés payés, la sauvegarde d'un emploi et l'embauche d'un saisonnier. Après trois vagues de licenciements - le site d'Aulnay-aux-Planches est passé en deux ans de 130 à 34 salariés -, les ouvriers comptent se battre jusqu'au bout. Au 3<sup>ème</sup> jour de grève des ouvriers de ce site d'APM Deshy, les grévistes ont écarté d'un revers de main la proposition de leur directeur. «*Il nous a proposé de reprendre le travail en échange de quoi l'accord d'entreprise serait prolongé jusqu'à la fin du mois de septembre et les négociations se poursuivraient jusque-là. Il en est hors de question ! En septembre, la campagne de luzerne sera terminée. Il sera alors facile à la direction de dénoncer l'accord d'entreprise.*». Après neuf jours de grève quasiment sans contact entre les deux parties, une première réunion de négociation aurait dû se tenir sur le site d'Aulnay-aux-Planches, devant laquelle un piquet de grève est installé depuis le lundi 15 mai et ce en présence d'un médiateur. Elle a été repoussée de 2 jours. L'événement de cette journée a été l'organisation, à la demande de la direction, la société APM Deshy, d'un vote à bulletins secrets des ouvriers en grève. Tout le monde a voté pour la poursuite de la grève. Le piquet de grève restera donc installé, au moins jusqu'aux négociations. les négociations organisées entre la direction et les salariés grévistes de l'usine de déshydratation d'Aulnay-aux-Planches ont échoué. Au niveau économique, les conséquences des quinze jours de grève commencent à se faire sentir. «*La luzerne commence à être broyée. Ils ont payé les saisonniers pour récolter la luzerne sur 800 hectares. Cette première coupe est broyée et ne sera pas produite en granulés*». Cette opération représenterait une perte de 350 000 € sur la vente de granulés : «*Nos revendications ne représentent même pas un tiers de cette somme !*». Au 17<sup>ème</sup> jour de conflit, «*on entend dire que la direction a décidé de*

*fermer la boutique. S'ils veulent fermer l'usine d'Aulnay, nous réclamerons nos indemnités de congés payés, le paiement des jours de grève, les indemnités légales conventionnelles de licenciement et 20.000 € par personne. On a fini de rigoler. La prochaine réunion devra être déterminante. Sans quoi, on mènera des actions de force !*». Les représentants de la direction d'APM Deshy et des ouvriers en grève ont quitté la table des négociations sans qu'une issue au conflit ne soit trouvée. Suite à l'échec des dernières négociations, les ouvriers grévistes ont décidé de prolonger leur action en bloquant l'accès à l'usine de Montépreux. La vingtaine de salariés en grève a ainsi empêché d'entrer un camion chargé de luzerne. La luzerne n'arrivant pas, l'un des deux fours du site de Montépreux a été arrêté. A leur quatrième semaine de grève, les ouvriers de l'usine de déshydratation d'Aulnay-aux-Planches maintiennent leur piquet de grève, désormais devant le site de Montépreux.

- Une quarantaine d'employés de la **Scapest** (société coopérative de Paris-Est) a débrayé, pour un mouvement de grève d'une journée. Cette société, entrepôt des établissements Leclerc, est située au sein de la zone industrielle de **Saint-Martin-sur-le-Pré**, commune de l'agglomération Châlonnaise. Les grévistes entendaient donc protester contre plusieurs licenciements abusifs de la part de la direction. «*Un employé, avec quinze années de boîte, avait oublié les clés dans sa voiture. Il avait préféré retourner les rechercher sur le parking. On lui a dit : abandon de poste. Il fait l'objet d'une mise à pied conservatoire, avant d'être licencié*». Une trentaine de personnes déjà en deux ans auraient déjà fait les frais, sous une forme ou sous une autre, d'abus similaires de la part de la direction. Les grévistes manifestaient par ailleurs contre les «*mauvaises*» conditions de travail au sein des entrepôts (pose de caméras dans les locaux dont la direction se sert pour licencier, des entrepôts trop petits - la société emploie 485 personnes -, trop d'accidents du travail - environ deux par mois -).

- Une centaine d'agents du **centre technique d'agglomération (CTA) de Saint-Quentin** s'est rendue à l'hôtel de ville. Mécontents d'une procédure disciplinaire engagés contre trois d'entre eux, ils ont quitté le CTA en tout début de matinée pour se rendre en centre ville. Il était reproché aux trois salariés de la ville une faute de conduite : ils auraient abîmé la barrière d'accès au centre avec l'un des camions. Après avoir débattu de la situation et d'autres points plus minimes, les agents municipaux ont obtenu gain de cause. La procédure a été stoppée. L'administration a décidé de ne pas sanctionner les personnes mises en cause.

- Une quinzaine de kinés, d'ergothérapeutes et d'orthophonistes ont installé un barrage filtrant aux portes du **centre de rééducation de Saint-Gobain**. Ils ont souhaité démontrer à la direction leur inquiétude quant à l'avenir de l'établissement. Depuis un an, une dizaine de kinés sont partis sans être remplacés. Conscients du contexte général relativement morose pour la santé, les salariés du centre ne souhaitent toutefois pas baisser les bras. Ils attendent une réponse de leur direction ou du ministère de la santé. Fin 2005 ils ont déposé un dossier de demande de rétablissement d'une prime d'attractivité. Cette dernière avait été supprimée «légalement» suite l'application des 35 heures. Pour ce qui est de la prime, la demande formulée par les salariés pour son rétablissement ne semblerait pas conforme à la réglementation.

- Les ouvriers des **Ateliers des Janves, à Bogny**, se sont mis en grève. Les revendications sont salariales. «*On souhaite une revalorisation de 3 %, une prime de 200 € dans le cadre du dispositif De Villepin, une revalorisation de la participation patronale à la caisse de prévoyance, une hausse de la prime transport et enfin un lundi de Pentecôte qui demeure férié et chômé*». 80 % des salariés en CDI avaient cessé le travail. Les Ateliers des Janves comptent 240 salariés et l'essentiel de l'activité y est consacré à la réalisation de pièces pour l'industrie automobile (charnières, bielles, éléments de suspension). Après 2 jours de grève, l'accord signé prévoit notamment une hausse des salaires de

1,5 % au 1er juin et de 1 % au 1er octobre.

- Dans le cadre d'un mouvement unitaire, les salariés de la **Sanef** ont fait grève pour peser sur les négociations salariales et exprimer leur refus des propositions de la direction, jugées insuffisantes.

- Les 591 salariés (dont 451 chauffeurs) des **Transports urbains rémois** ont déclenché un mouvement de grève de 24 h reconductible. La récente annonce par Reims métropole du choix du prochain délégataire du service public des transports urbains (tramway + bus) a plombé l'ambiance. Sauf revirement peu probable, Transdev devrait remplacer le groupe Kéolis actuellement en place à la tête des Tur. «*Nous faisons grève pour empêcher le licenciement de Bruno, 43 ans, absent plusieurs années à la suite d'un accident du travail, inapte à la conduite et que la direction prétend ne pas pouvoir reclasser contrairement à l'accord de reclassement qui fonctionnait jusqu'alors*». Le mouvement a pour objet notamment : une augmentation de salaire de 2 % pour toutes les catégories du personnel et non 1,8 % décidé de façon unilatérale par la direction ; l'augmentation de 5 points de coefficient pour les employés et ouvriers ; le doublement de la prime de transport de façon à compenser l'indice Insee tronqué depuis la

mise en place de l'euro ; la revalorisation de la grille d'ancienneté ; le paiement par l'entreprise de la journée de solidarité (Lundi de Pentecôte), sans retenue ; le paiement à 50 % (en récupération temps) des heures effectuées avant 6 heures et après 21 heures du lundi au samedi ; le paiement à 75 % des heures effectuées après 21 heures les dimanches et jours fériés. S'ils ont déjà rencontré leur éventuel futur repreneur (Transdev) et obtenu des accords verbaux pour leur avenir, les salariés des Tur constatent l'absence de plus en plus fréquente des cadres et ont l'impression que «*les rats de Kéolis quittent le navire après s'être engraisés*». Ils laissent enfin entendre qu'il serait peut-être préférable que Reims métro-

pole trouve vite un accord avec Kéolis pour que la passation de pouvoir avec Transdev se fasse avant la fin 2009. 25 % des bus environ ont circulé contre 35 % lors des mouvements habituels. Les chauffeurs ont décidé de ne pas reconduire leur mouvement. La CGT a d'ores et déjà annoncé qu'elle allait déposer un nouveau préavis pour le 15 juin, jour d'une réunion sur des accords de reclassement.

- Un mouvement de grève a fortement perturbé hier matin le fonctionnement des **crèches gérées à Reims par la Société protectrice de l'enfance** qui emploie 210 salariés. Sur les neuf crèches collectives et deux familiales qui dépendent de l'association, six étaient totalement fermées et trois partiellement. A l'origine de l'action, des revendications salariales. «*Les négociations annuelles viennent de se terminer sans que l'on puisse trouver un accord favorable. Nous demandons jusqu'à 7 % sachant que c'était une base haute. Par ce mouvement, nous souhaitons aussi nous faire entendre de la mairie : si elle augmentait sa subvention, cela permettrait peut-être de faire évoluer les salaires* ». Pour la directrice générale de la Société protectrice de l'enfance, «*Il est vrai que certains salaires de départ sont bas et nous entendons répondre à cette question avec deux progressions en juillet 2006 et en juillet 2007. Mais à*



ce jour, je ne sais à quelle hauteur cela se fera». Une réunion est programmée fin mai avec la directrice pour tenter de résoudre le conflit

- Le personnel de l'**hôpital de Nouzonville** s'inquiète du non-renouvellement de 7 postes. Si deux tiers des employés de l'hôpital local ont suivi le mouvement de grève, la quasi-totalité des grévistes a été réquisitionnée par la direction pour assurer les soins. La Ddass a assuré qu'elle mettrait tout en œuvre pour pérenniser les quatre à cinq emplois de la maison de retraite. S'ajoute à une diminution d'effectif redoutée, le recourt massif aux contrats précaires. Parmi les 160 employés de l'hôpital, plus de la moitié sont concernés.

- Une partie des agents **des organismes de Sécurité sociale** se sont mis en grève sur un appel national. Ils s'indignent du futur contrat d'objectif et de gestion qui prévoit la suppression de plusieurs milliers d'emplois au sein des différentes caisses. En fait, le non remplacement de 11.000 futurs départs à la retraite serait à l'étude.

- Chaudre ambiance, devant les grilles de l'entreprise **Grantil**, une usine châlonnaise forte de 250 salariés qui fabrique des revêtements muraux. Aucun rouleau n'est sorti des locaux, que ce soit du service production ou expédition, car un mouvement de grève qui couvait depuis plusieurs mois, a été lancé. Les salariés reprochent à leur DG délégué, nommé depuis quatre mois, d'avoir annoncé «un blocage des salaires 2006, alors que nous enregistrons déjà un manque à gagner en 2005». Du coup, le lundi de Pentecôte, journée de solidarité où chacun devait travailler, sera chômé. Ainsi en ont décidé eux-mêmes les salariés. «Compte tenu du contexte, nous refusons de travailler gratuitement ce lundi. Nous avons invité tout le monde à rester à la maison».

- Afin de protester contre l'instauration d'une journée de travail à la Pentecôte, le syndicat CGT a appelé hier les salariés des trois équipes du site **Delphy de Donchery** à observer des débrayages. Chacune d'elles n'a travaillé que deux heures sur sept, afin de conserver la prime d'absentéisme. Au total ils étaient 95 % des équipiers à débrayer.

**Suites conflits et licenciements**

- La 5<sup>e</sup> chambre sociale de la cour d'appel d'Amiens a rendu un arrêt qui donne raison à 150 salariés de la société **BSL Industries de Soissons** licenciés en mai 2002 après la liquidation judiciaire de l'entreprise de chaudronnerie. Dans

sa décision, la juridiction considère notamment que «*si la liquidation judiciaire de l'entreprise et sa cessation d'activité ont eu pour effet de rendre impossible le reclassement interne des salariés*», cela ne dispensait pas l'employeur ou le liquidateur de «*rechercher activement les possibilités de reclassement externe*» de ceux concernés par la mesure de licenciement collectif. La cour d'appel constate aussi que «*les licenciements notifiés aux salariés l'ont été avant même l'issue de la procédure d'information-consultation du comité d'entreprise*», «*sans qu'aucun plan de sauvegarde n'ait été établi*». Ses magistrats relèvent par ailleurs que le CE était «*irrégulièrement composé*». La Cour d'appel a donc condamné la partie adverse à verser aux 150 salariés concernés des dommages et intérêts pour licenciement illicite et une indemnité pour irrégularité de la procédure de consultation du CE.

- L'union locale CGT de Soissons a assigné, devant le tribunal de grande instance de Soissons, **la société Vico de Vic-sur-Aisne** afin d'obtenir l'annulation de la procédure de licenciements (111 sur 365) annoncée en septembre 2005. Le plan présenté s'avèrerait «insuffisant» eu égard à la taille du groupe allemand Intersnack auquel appartient aujourd'hui l'entreprise vicoise, notamment en terme de reclassements internes et externes, de formation ou encore de mesures d'âges. La procédure serait également entachée d'«irrégularités» quant au délai de mise en œuvre du plan social, la composition du comité d'entreprise ou encore sa

présidence. Elle dénonçait aussi la mise en œuvre de l'annualisation qui marque une «*flexibilité totale*» qui marque un «*retour à 1919*». Selon la direction, les négociations engagées «*sans la CGT qui a pratiqué la politique de la chaise vide*» ont permis de «*ramener le nombre de licenciements à onze*», du fait de «*départs volontaires*» et d'un accord portant sur «*l'annualisation du temps de travail*». L'affaire a été mise en délibéré au 13 juillet.

- Cinq mois après la fermeture de **l'imprimerie Allardin de Givet** suite à une liquidation judiciaire. Un projet de reprise a été présenté au conseil de la communauté de communes Ardenne rives de Meuse : fonds de commerce, acquisition d'une presse, bâtiment, fonds de roulement, reprise du personnel (les treize employés seraient repris en 2 x 8 dans un premier temps). Toutes les conditions semblent réunies pour relancer la société qui devrait porter le nom de «Allardin imprimeur». La société s'est tournée vers un crédit bail de l'ordre de 160.000 €. A la suite de la présentation de ce dossier, le conseil communautaire a apporté son soutien à ce projet de reprise. Outre une subvention de 33.684,06 € (qui représente le reversement d'une partie de la subvention que la Communauté avait attribuée à l'imprimerie Allardin en 2002 pour contribuer à l'acquisition d'une presse), le conseil, à la majorité, se porte caution pour le crédit bail à hauteur de 160.000 €. On s'achemine donc vers une reprise d'activités d'Allardin, qui pourrait se concrétiser rapidement.

# Il y a 70 ans, la révolution espagnole

Il y a quelques mois naissait dans la Marne le Syndicat intercorporatif CNT des Travailleurs et Précaires de la Marne.

Il vous invite à une projection vidéos-discussions

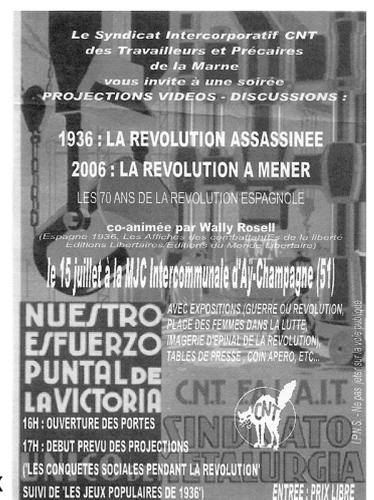
**Le 15 juillet à la MJC d'Aÿ-Champagne à partir de 16 h**

sur le thème

**1936 : La révolution assassinée**

**2006 : La révolution à mener**

CNT 51, BP 90009, 51201 Epernay Cedex



**JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE  
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE  
DE CHAMPAGNE ARDENNE**

Le Chat Noir c/o Egrégore  
BP 1213  
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08  
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

<http://journal-lechatnoir.site.voila.fr>

<http://oclibertaire.free.fr>



## Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- ★ Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- ★ Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- ★ Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- ★ Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- ★ Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- ★ Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

## INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre,

PLUSIEURS SOLUTIONS :

**ÉMETTEZ** des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore  
BP 1213  
51058 Reims cedex

**AUTREMENT**, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : [lechatnoir@club-internet.fr](mailto:lechatnoir@club-internet.fr)

**OU ENCORE** : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faites nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent , c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



**Retrouvez le Chat  
Noir tous les lundis  
de 19 h à 20 h  
sur Primitive ,  
92,4 MHz, à Reims  
ainsi que sur  
l'Eko à Montpellier  
et Canal Sud à Toulouse  
et les mercredis,  
de 16 h à 20 h,  
au 51 rue Landouzy,  
Reims**

☎ : 03 26 40 27 08  
web : [http:// journal-lechatnoir.site.voila.fr](http://journal-lechatnoir.site.voila.fr)  
e-mail : [lechatnoir@club-internet.fr](mailto:lechatnoir@club-internet.fr)